

MAIRIE DE DOLUS D'OLERON
place de l'Hôtel de Ville -
17550 DOLUS D'OLERON
Tél : 05 46 75 32 36
Fax : 05 46 75 44 04
mairie@ville-dolus-oleron.fr
www.ville-dolus-oleron.fr



~ Projet communal agriculture biologique 2015 ~

NOTE DE CADRAGE

15 Juillet 2015

1. PRÉSENTATION DU PROJET COMMUNAL AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Face aux enjeux agricoles et environnementaux sur l'Île d'Oléron, les élus de la commission agricole du Conseil Municipal de Dolus d'Oléron ont engagé depuis la fin du mois de mai 2015, une réflexion collective sur l'**avenir de l'agriculture** sur leur territoire. Soucieux de maintenir l'activité agricole et de développer l'**agriculture biologique** sur la commune d'une part, et de répondre aux problématiques environnementales et foncières du territoire d'autre part, les élus ont fait appel à l'**AFIPAR** (association de formation et d'accompagnement de projets de développement agricole et rural), membre du Réseau INPACT Poitou-Charentes (pôle associatif au service d'une agriculture citoyenne et territoriale), afin de les accompagner dans la réflexion et la mise en œuvre de leur projet, en associant à la démarche Naïla Bedrani puis sa remplaçante Aurore Simonneau, Chargée de mission Agriculture Durable à la Communauté de communes de l'Île d'Oléron.

Contexte :

L'île d'Oléron compte environ 70 agriculteurs dont une quinzaine de double-actifs. Les activités principales sont la viticulture, le maraîchage, l'élevage et les cultures de céréales. Les exploitations en place sont des outils viables pour la plupart, notamment pour celles qui se sont tournées vers la vente directe. Ainsi, les exploitations se transmettent bien dans le cadre familial.

Cependant, **l'île d'Oléron connaît un déficit de production en maraîchage, élevage laitier, transformation fromagère, élevage allaitant de petits ruminants, arboriculture... alors que de nombreuses friches ponctuent le paysage oléronais. Le potentiel d'installation d'activités agricoles avec commercialisation en circuits-courts est réel.**

Pour ce qui est de l'accès au foncier, la Communauté de communes accompagne les porteurs de projet dans leur recherche et en assurant la médiation avec les propriétaires si besoin. Une ligne budgétaire a également été attribuée afin d'assurer un portage foncier par la préemption ou l'acquisition amiable.

Se pose alors la question du bâti, dont l'accès est une réelle difficulté sur le territoire pour les installations hors cadre familial, du fait du site classé, de la loi littoral et des PLU aux règlements restrictifs en zone agricole et naturelle.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Après avoir pris connaissance et analysé ce contexte, les élus de la commission agricole de Dolus ont défini en concertation la philosophie dans laquelle s'inscrit leur nouvelle démarche ainsi que le périmètre de leur future action, à savoir **un projet communal qui s'articulerait autour de :**

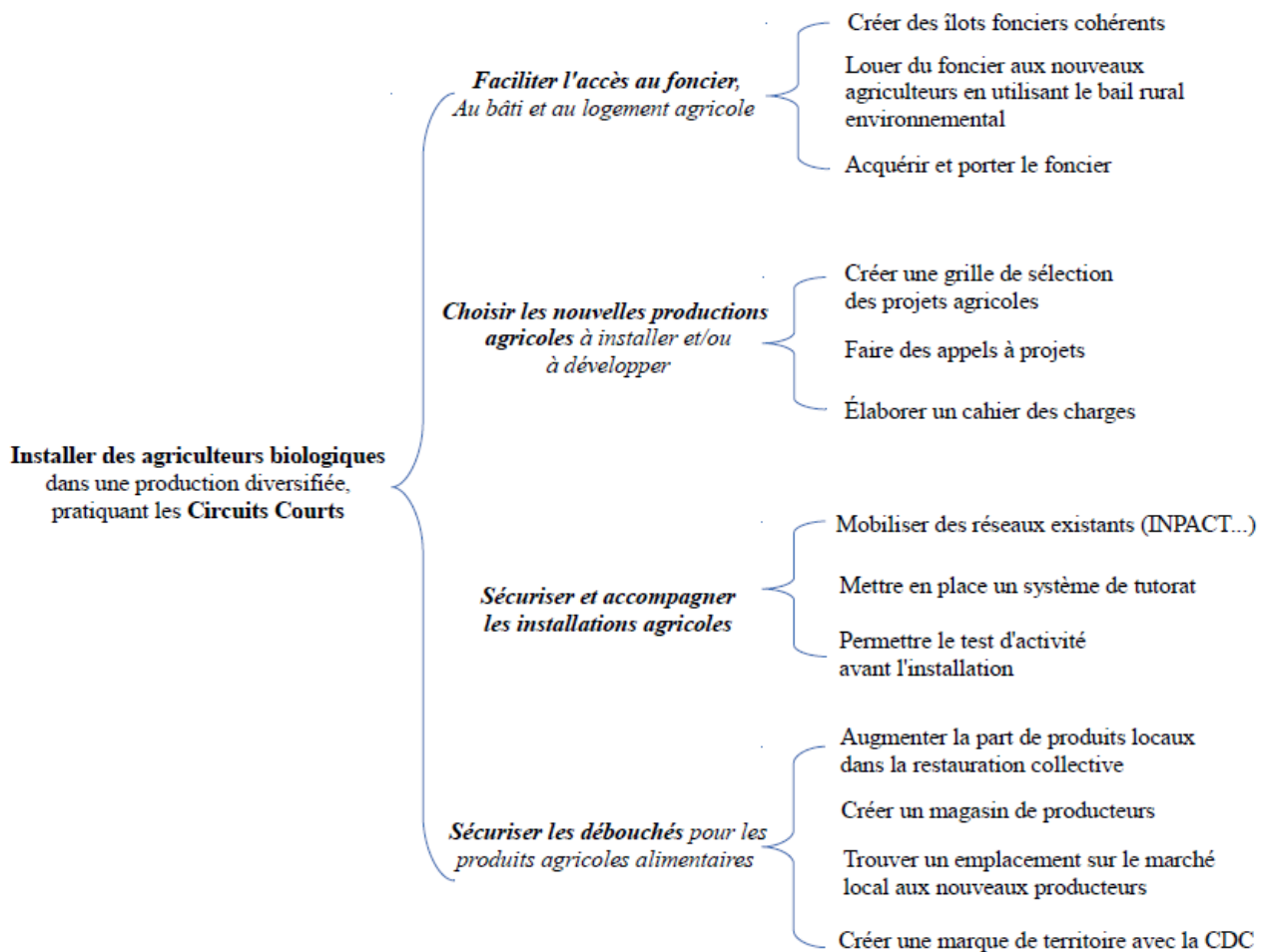
- Centre-bourg de Dolus comme espace de vie, d'échanges et de dynamiques socio-économiques
- Lieux de consommation alimentaire (à créer pour certains) :
 - Cantine scolaire
 - Restaurants
 - Marché
 - Magasin de producteurs
 - Vente itinérante
- Lieux de transformation à développer
- Lieux de stockage (lien éventuel avec les Restos du Coeur)
- Lieux de pédagogie alimentaire (ateliers cuisines, jardin communal...)
- Organisation de producteurs alimentant :
 - Le village
 - Les magasins de producteurs
 - Les marchés
 - Les restaurants
- Un réseau d'acteurs institutionnels :
 - Commune de Dolus (PLU)
 - Communauté de Communes de l'Île d'Oléron (Agenda 21- cf. Annexe)
 - Pays Oléronnais (SCOT - cf. Annexe)
- Un algorithme territorial dont l'objectif est de démontrer l'efficacité de la dépense publique en démontrant les effets directs et indirects sur le territoire du projet communal notamment sur :
 - La diminution du coût de gestion du traitement des eaux grâce à une bonne gestion de la production agricole
 - L'entretien du paysage et des friches
 - La sauvegarde de la biodiversité
 - La gestion des marais grâce au pâturage
 - Le développement d'un tourisme durable
- La réappropriation de la culture commune (recréer un événement comme par exemple les anciens comices agricoles de Dolus « Fête de la Saint-André » prévue fin novembre 2015)

4 objectifs principaux ont été discutés et choisis par les élus de la commission agricole :

- **Installer des agriculteurs biologiques** dans une production diversifiée (petit élevage, arboriculture), pratiquant les **Circuits Courts** sur la Commune de Dolus
- **Rechercher une cohérence territoriale en gérant durablement les ressources** (eau, biodiversité...) et les espaces sensibles et/ou délaissés (ZNIEFF, friches) grâce aux externalités positives induites par l'installation d'agriculteurs biologiques (entretien des friches, préservation de la ressource en eau, durabilité agronomique)
- **Éduquer et sensibiliser à l'alimentation de qualité** (lien avec la santé)
- **Développer les liens sociaux** (convivialité, entraide), intergénérationnels, interprofessionnels et intercommunaux (réseaux)

3. ORIENTATIONS TRANSVERSALES ET THEMATIQUES PRIORITAIRES

Pour chacun des 4 objectifs principaux du projets, des orientations spécifiques ont été définies :



**Rechercher une cohérence territoriale
en gérant durablement les ressources**

Revitaliser les friches

- Recenser / Cartographier
- Acquérir
- Valoriser par l'élevage (transhumance)

Valoriser les marais

- Assurer durablement la gestion hydraulique
- Remettre en pâturage
- Aménager des sentiers de promenade
- Réhabilitation de la pêche (conseils des anciens)
- Accompagner le développement de la filière salicole (SIG)

Préserver les paysages

- Protéger les haies existantes
- Mettre en place la trame verte et bleue
- Entretien le paysage (élevage...)

Éduquer à l'environnement

- Sensibiliser
- Animer
- Investir les espaces pour recréer de la vie
- Valoriser et faire connaître la Zone Humide
- Expliquer les paysages

**Éduquer et sensibiliser
à l'alimentation de qualité
(lien avec la santé)**

**Informier et sensibiliser aux
« vertus thérapeutiques »
de l'alimentation de qualité
(en lien avec les associations
locales (Restos du Coeur...))**

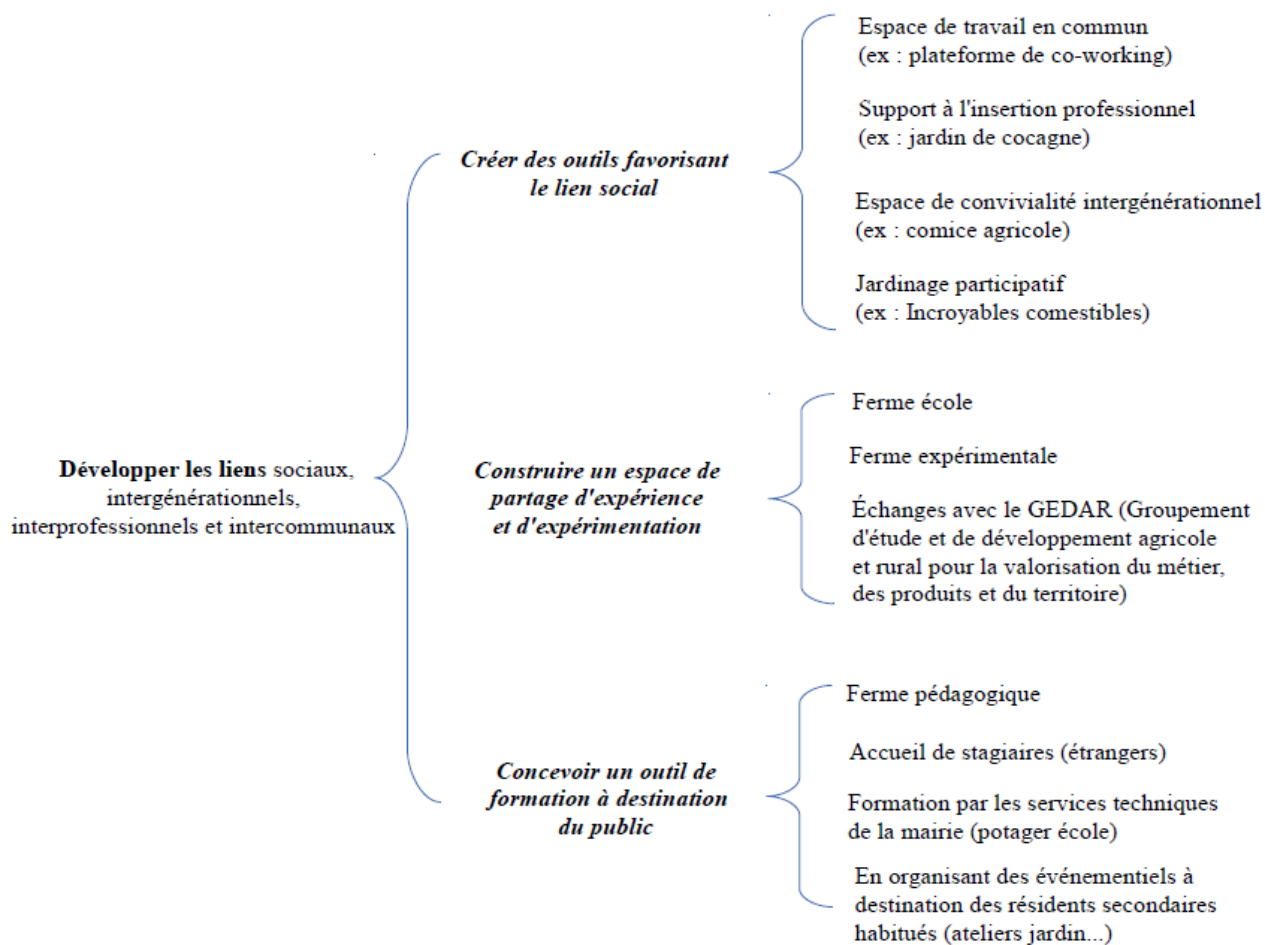
- Organiser des soirées publiques sur ce thème
- Organiser des ateliers cuisines participatifs
- Organiser des interventions « jardinage » et « cuisine » lors des temps d'animation périscolaires
- Mettre à disposition la cuisine « collective »
- Lancer un appel à projet « Familles témoins : introduire du bio et des produits locaux dans son alimentation sans changer de budget »

**Introduire un maximum de
produits locaux dans la
restauration collective**

- Organiser des visites de ferme pour les enfants
- Organiser des rencontres avec les producteurs (MOPS...)
- Assurer la complémentarité entre les protéines végétales et les protéines animales dans les menus des enfants (« Un + bio »)

**Inciter l'achat alimentaire
en Circuits Courts**

- Mettre à disposition un local pour un magasin de producteurs
- Poursuivre le développement du marché du centre-bourg
- Introduire une monnaie locale
- Créer une épicerie solidaire et mobile
- Travailler avec les restaurateurs (« Assiettes Saveurs »)



4. CALENDRIER DU PROJET

Après avoir défini la philosophie, le périmètre et les objectifs de leur projet global, les élus de la commission agricole de Dolus ont entrepris, avec l'aide de l'AFIPAR, la seconde phase du projet concernant l'Objectif 1, à savoir comment installer des agriculteurs biologiques en production diversifiée visant une commercialisation en Circuits Courts sur le territoire de Dolus d'Oléron et plus globalement de l'Île d'Oléron. La démarche consiste à appréhender les choix qui s'offrent à l'équipe projet concernant la configuration juridique, technique et territoriale du futur projet d'installation d'agriculteurs biologiques sur la commune.

Pour ce faire plusieurs modules de formation (juin 2015) ont permis aux élus d'appréhender :

- **Le contexte agricole de l'Île d'Oléron et les besoins du territoire** : présentation par Aurore Simonneau (Chargée de mission Agriculture Durable à la Cdc) du diagnostic agricole réalisé par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron à partir de 2010 dans le cadre du programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise.
- **Le cadre de l'installation en agriculture biologique** : présentation par Céline Dallet (Animatrice-formatrice à l'AFIPAR) des modalités du parcours à l'installation agricole, des conditions pour créer une exploitation d'élevage commercialisant en vente directe et des problématiques liées à l'acquisition de foncier agricole.

- **Les différentes formes de structures agricoles possibles correspondant aux objectifs du projet communal** : présentation par Eléonore Charles (Animatrice-formatrice à l'AFIPAR) de plusieurs modalités telles que la ferme relais, la ferme communale, la régie agricole communale, la ferme école, l'espace-test agricole, l'aide communale aux porteurs de projets ; suivi d'un travail collectif d'analyse comparative de ces différentes formes afin de déterminer quelle serait la forme la plus adaptée pour répondre aux objectifs du projet communal, selon des critères de cohérence territoriale, d'adéquation aux objectifs du projet global, d'efficacité économique et financière, de respect de l'environnement et de la biodiversité, d'utilité pour l'entretien du paysage, des friches et des marais, d'équité en terme d'accès à l'éducation/pédagogie et à une alimentation de qualité et de faisabilité à moyen terme. Les premiers résultats de ce travail ont permis de pré-établir un début de cahier des charges pour sélectionner les potentiels porteurs de projet (cf. en annexe).

Grâce à cette démarche, nous contribuons à la connaissance des informations sur les installations agricoles (notamment dans le cadre du SCOT).

Les suites du projet

À la fin de cette phase de formation, les élus ont décidé de :

- Poursuivre leur réflexion sur le choix de la structure agricole la plus adaptée à leur projet (visites sur site...).
- D'entreprendre une veille foncière dans l'optique d'acquérir éventuellement du foncier agricole et bâti pouvant servir de support au nouveau projet agricole de la commune et de recenser les porteurs de projets agricoles et leurs besoins en termes d'installation, appuyés par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.
- De zoner les espaces agricoles à protéger et conserver l'orientation agricole du foncier dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- De se rapprocher des structures de développement agricole et rural afin de faire appel à un accompagnement par des professionnels de l'agriculture.
- De communiquer auprès des habitants sur leur projet agricole et de susciter leur participation dans la mise en œuvre de ce dernier.